



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nouveau protocole sanitaire dans les écoles

Question écrite n° 41553

Texte de la question

Mme Clémentine Autain interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la mise en place du nouveau protocole sanitaire dans les établissements scolaires. Mme la députée a pris acte de la mise en place d'un nouveau protocole sanitaire dans les écoles. Celui-ci a pour principe de tester l'ensemble des élèves dans une classe connaissant un cas de covid-19, afin de retirer provisoirement de l'établissement uniquement les enfants déclarés positifs. Si ce protocole a pour mérite de réduire au strict minimum les élèves empêchés de se rendre dans leur établissement scolaire, une bonne chose maintenant que l'on sait le résultat dramatique pour certains élèves des périodes de confinement en terme d'inégalités scolaires, sa mise en place ne va pas sans poser plusieurs questions. Tout d'abord, Mme la députée souhaiterait savoir comment la mise en pratique d'un tel protocole peut convenablement se mettre en place dès lors que le manque notable d'infirmières scolaires et de soignants est patent. D'autre part, elle souhaiterait connaître les arbitrages précis émis par le ministère pour savoir selon quels critères et dans quelle temporalités les zones d'expérimentations seront déployées.

Données clés

Auteur : [Mme Clémentine Autain](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41553

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7266

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)